

Les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux vous questionnent :

Formation politique : Démocratie Directe

Date : 17 septembre 2026

Au sujet de l'autonomie communautaire

- A. L'autonomie des groupes communautaires est reconnue par la [Politique gouvernementale en matière d'action communautaire](#) depuis 2001. Celle-ci stipule que les organismes communautaires autonomes (OCA) doivent pouvoir réaliser leurs missions de transformation sociale Par, Pour et Avec leurs membres dans le plein respect de leurs instances démocratiques et sans ingérence du gouvernement ni d'aucune autre source. Pourtant, les OCA doivent encore régulièrement la défendre et ce, malgré la nomination d'une ministre de l'Action communautaire. Les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) doivent fréquemment s'opposer à des règles qui contreviennent à leur autonomie. Par exemple, en 2025, la *Loi visant à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté* a restreint l'autonomie des conseils d'administration des sites de consommation supervisée, à moins que les groupes s'intègrent au réseau. Aussi, la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise* oblige dorénavant des groupes recevant du financement par projet à appliquer une politique prévue pour le personnel des réseaux public.

- **Que fera votre parti pour empêcher que des lois et des règles de l'administration publique ne contreviennent aux pratiques de l'action communautaire autonome?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe instaurera une vérification publique de l'impact des projets de loi, règlements et directives administratives sur l'autonomie communautaire. Les organismes concernés devront être consultés avant l'adoption de mesures qui touchent leur gouvernance, leurs pratiques ou leurs conditions de financement. Toute restriction devra être nécessaire, proportionnée, motivée et révisable. Nous voulons aussi un mécanisme indépendant permettant aux organismes de signaler rapidement une ingérence et d'obtenir une réponse documentée. Le financement public ne doit pas servir à transformer les organismes autonomes en sous-traitants du réseau de l'État.

- B. Les organismes communautaires autonomes existent grâce à la participation citoyenne de milliers de québécoises et de québécois qui s'engagent pour le bien commun et la transformation sociale. Ils sont essentiels tant en raison des activités qu'ils mènent que parce que leurs membres y réalisent leur droit d'association et participent à la vie démocratique. Les droits et libertés étant indivisibles et interdépendants, tous les organismes communautaires autonomes sont des lieux de respect et de réalisation de l'ensemble des droits de la personne, dont le droit à la santé¹, peu importe le secteur d'activités dans lequel ils œuvrent. La réalisation de leur mission dépasse largement

¹ Le droit à la santé réfère au meilleur état de santé physique, mental et social qu'il est possible pour toute personne d'atteindre. Le droit à la santé ne se limite pas aux soins de santé ; il englobe les éléments – les déterminants sociaux – qui influent sur l'environnement d'un être humain tout au long de sa vie. Ainsi, il inclut les facteurs socioéconomiques (revenu, logement, travail, race, genre, etc.) qui ont un impact sur la santé des individus et des communautés. ([Ligue des droits et libertés](#))

les activités menées au sein des organismes, notamment par leur collaboration avec le milieu de la recherche et par les nombreuses concertations auxquelles ils participent.

➤ **Que fera votre parti pour valoriser l'expertise des groupes communautaires autonomes et leur apport à la société?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe reconnaît les organismes communautaires autonomes comme des lieux de participation citoyenne, d'innovation sociale et de connaissance du terrain. Nous proposons leur participation structurée aux consultations et aux travaux qui concernent leurs missions, avec des délais raisonnables, l'accès aux données pertinentes et une compensation lorsque leur contribution exige des ressources importantes. Les avis reçus, les désaccords et les suites données devraient être publiés. Cette reconnaissance doit respecter leur indépendance : les organismes ne doivent pas être instrumentalisés pour légitimer des décisions déjà prises ni être pénalisés lorsqu'ils critiquent le gouvernement.

Au sujet du financement des organismes communautaires autonomes

- C. Né en 1973, le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux est l'un des premiers programmes de financement à la mission. Depuis 1995, il attribue des subventions à la mission globale par une mécanique partiellement régionalisée et partiellement harmonisée, à plus de 3 000 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) à la grandeur du Québec.

Désormais administré par l'Agence Santé Québec et ses branches régionales, le PSOC nécessite toujours de nombreuses améliorations à sa gouvernance et son administration. Depuis de nombreuses années, les OCASSS sont représentés dans les travaux sur le PSOC par le biais de leurs interlocutrices nationales, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) et la Coalition des Table régionales d'organismes communautaires (CTROC). Or, en juin 2026, des travaux sur la gouvernance du PSOC ont été annoncés aux OCASSS, mais sans inviter les deux interlocutrices des OCASSS.

➤ **Que fera votre parti pour garantir le respect du rôle et la participation des interlocutrices nationales pour tout travaux sur la gouvernance et l'administration du PSOC?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe reconnaîtra officiellement le rôle des interlocutrices nationales désignées par les OCASSS dans les travaux portant sur la gouvernance et l'administration du PSOC. La TRPOCB et la CTROC devraient disposer de sièges permanents aux tables concernées, participer à l'établissement des ordres du jour et recevoir les documents suffisamment tôt pour consulter leurs membres. Les comptes rendus, recommandations et motifs des décisions devraient être publics. La participation doit commencer dès la définition du problème et se poursuivre jusqu'à l'évaluation des changements, plutôt que d'être limitée à une consultation finale sans pouvoir réel d'influence.

- D. Un manque à gagner de 1,7G\$ à l'enveloppe pour la mission globale du PSOC a été calculé en appliquant les seuils planchers communs à l'ensemble des 3000 groupes, de manière cohérente et solidaire avec l'ensemble du mouvement de l'ACA. Cette formule prévoit des ressources optimales et équitables pour que les OCASSS puissent réaliser la mission que leurs membres leur ont donnée. Concrètement, cela signifie des équipes assez nombreuses, correctement rémunérées et bien équipées pour travailler. Pour 2027-2028, les seuils planchers communs pour les différentes typologies du PSOC sont :

Questions posées aux formations politiques

Campagne électorale 2026

Seuils planchers CA\$\$\$H ² 2027-2028		Illustrations en postes équivalents temps plein (ETP)	
Aide et entraide	597 987 \$	4 postes	Exemple : coordination (1) + recherche-communication (1) + intervention (2)
Promotion, sensibilisation et défense des droits	597 987 \$	4 postes	
Regroupements et autres organismes régionaux	747 484 \$	5 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-mobilisation (2) + communication (1)
Milieux de vie et de soutien dans la communauté	896 981 \$	6 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-communication (1) + intervention (3)
Regroupements et autres organismes provinciaux	896 981 \$	6 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche (2) + animation-mobilisation-communication (2)
Groupes 24/7 de tous types, mais sans hébergement	1 494 968 \$	10 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche-communication (3) + intervention (5)
Hébergement temporaire de moyen terme (intervention réduite durant la nuit) (base de 9 unités, 1 unité comptant en moyenne 3 lits)	1 092 549 \$	9 postes + 1 ETP par unité, à partir de la 10 ^e	Exemple : coordination (1) + administration (1) + intervention (7)
Hébergement temporaire d'urgence 24/7 (base de 9 lits)	1 820 915 \$	15 postes + 1 ETP à chaque 2 lits, à partir du 10 ^e	Exemple : coordination (1) + administration (1) + cuisine-entretien (2) + formation-recherche-communication (1) + intervention (10)
Hébergement temporaire sur une base quotidienne de type refuge (ouvert durant 12h à 16h / jour - base de 20 lits)	1 820 915 \$	15 postes + 1 ETP à chaque 4 lits, à partir du 21 ^e	

² Les typologies utilisées dans ce tableau sont différentes de celles en usage au PSOC ; pour établir des seuils planchers tenant compte des réalités des OCASSS, la campagne CA\$\$\$H a redéfini certaines typologies.

- **Que fera votre parti pour que le PSOC pour la mission globale soit bonifié de 1,7G\$ dès le budget de 2027, afin de répondre aux besoins de plus de 3000 OCASSS?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe appuie un rattrapage substantiel, prévisible et pluriannuel du financement à la mission globale. Nous ne pouvons toutefois promettre automatiquement l'ajout intégral de 1,7 milliard de dollars dès le premier budget sans validation indépendante de la méthode de calcul, des besoins par typologie et de la capacité financière de l'État. Nous nous engageons à rendre publiques cette analyse et les données utilisées, puis à présenter un échéancier de rattrapage chiffré. La priorité doit aller à la continuité des missions, à des conditions de travail décentes, à l'équité régionale et à la réduction des démarches administratives.

- **Que fera votre parti pour que les seuils planchers de la campagne *CA\$\$\$H* soient appliqués pour le PSOC?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe appuie le principe de seuils planchers communs, adaptés aux différentes missions et réalités des OCASSS. Ces seuils devraient devenir une référence transparente pour mesurer les écarts de financement et planifier le rattrapage. Avant leur intégration au PSOC, nous voulons valider publiquement les hypothèses de coûts, les particularités régionales, les besoins des organismes autochtones et les situations d'hébergement ou de service continu. Une période de transition doit éviter toute perte pour les organismes déjà financés au-dessus d'un seuil. Les modalités finales devraient être élaborées avec les interlocutrices nationales et révisées périodiquement.

- **Que fera votre parti pour que l'enveloppe pour la mission globale des OCASSS évolue ensuite de manière à répondre aux besoins émergents des communautés ?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe propose une enveloppe à la mission globale qui évolue selon trois éléments publics : les coûts réels de fonctionnement, la croissance ou la transformation des besoins dans les communautés et les écarts régionaux documentés. Une indexation annuelle ne doit pas remplacer le rattrapage nécessaire ni le financement de nouvelles missions. Nous appuyons donc un mécanisme pluriannuel, assorti d'une révision périodique menée avec les organismes et d'un rapport public sur la répartition des sommes. Les critères doivent demeurer simples, prévisibles et compatibles avec l'autonomie des conseils d'administration.

- E. Le manque à gagner de 1,7G\$ pour le PSOC est à l'image des besoins de l'ensemble du mouvement de l'ACA. Cette somme est effectivement prévue dans la revendication globale pour les 4500 groupes d'action communautaire autonome : un urgent plan de rattrapage de 2,6G\$ doit être mis en place pour qu'enfin la quinzaine de programmes pour la mission globale répondent aux besoins des communautés.

Rappelons que le sous-financement des missions globales est dénoncé depuis plusieurs années par les groupes et a été mis de l'avant plus récemment par *Le communautaire à boutte*, notamment avec une grève historique au sein du mouvement en avril 2026.

- **Que fera votre parti pour que tous les programmes pour la mission globale soit bonifié de 2,6\$ dès le budget de 2027, afin de répondre aux besoins des 4500 groupes de l'ensemble du mouvement de l'ACA ?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe reconnaît l'ampleur du sous-financement de l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome et appuie un plan de rattrapage gouvernemental. Le montant global de 2,6 milliards de dollars doit cependant être vérifié programme par programme afin d'éviter les doubles comptes, de documenter les besoins et de protéger l'équité entre les missions et les régions. Nous nous engageons à publier cette analyse, à fixer des priorités et à déposer un calendrier pluriannuel de bonification. Le financement à la mission doit être privilégié par rapport aux appels de projets ponctuels et être accompagné d'une reddition de comptes proportionnée.

- F. Les groupes communautaires font aussi face à la hausse de leurs coûts de fonctionnement. Actuellement, les subventions pour la mission globale sont indexées dans l'objectif d'en maintenir la valeur. Or, les 3000 OCASSS attendent une indexation atteignant cet objectif depuis des décennies. Si le PSOC est mal indexé, il est inquiétant de savoir que bon nombre de programmes de financement à la mission sont indexés de manière arbitraire, voire pas du tout.

Pour que l'indexation tienne réellement compte des coûts de fonctionnement des groupes, la Table a mené un projet de recherche ayant donné naissance en 2023 à [l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire](#) (ICFC). Adopté par de nombreuses organisations communautaires, dont le Réseau québécois de l'action communautaire autonome, et obtenant l'appui de nombreuses organisations alliées, l'ICFC a même été recommandé par plus de 100 mémoires prébudgétaires au courant des deux dernières années. Il a été à maintes reprises bien accueilli, notamment par le ministère des Finances, le Conseil du trésor et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

- **Que fera votre parti pour appliquer l'ICFC, développé par la TRPOCB, comme méthode d'indexation des subventions du PSOC pour la mission globale ainsi que celles des programmes de financement à la mission globale de tous les ministères et organismes gouvernementaux, et ce, dès le budget 2027 ?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe est favorable à l'utilisation d'un indice propre aux coûts de fonctionnement du communautaire plutôt qu'à une indexation arbitraire qui appauvrit les organismes. Nous proposons que l'ICFC soit évalué rapidement et publiquement avec la TRPOCB, les autres réseaux concernés, le ministère des Finances et des spécialistes indépendants. Si sa méthodologie est confirmée, il devrait servir dès le budget 2027 de référence commune pour l'indexation des programmes de financement à la mission. Sa composition, ses données et ses mises à jour doivent demeurer accessibles, et son application ne doit jamais remplacer un rattrapage du financement de base.

Au sujet des droits de la personne et des déterminants sociaux de la santé

- G. La richesse créée est de plus en plus concentrée, faisant croître les inégalités sociales et contribuant à brimer les droits de citoyennes et de citoyens. On constate aujourd'hui que les cycles d'austérité n'ont pas qu'effrité le filet social ; ils ont également contribué à l'érosion de nos démocraties. Pourtant, la création de la richesse n'a de sens que si elle bénéficie réellement à l'ensemble de la population.

Pour s'assurer d'en faire profiter toute la société et d'agir largement sur les déterminants sociaux de la santé, plusieurs options sont proposées : le déploiement d'un régime d'assurance médicaments accessible, universel et gratuit ainsi que des réinvestissements massifs dans l'action communautaire autonome, dans les services publics et dans les programmes sociaux. La mise en œuvre de ces propositions exige d'augmenter la marge de manœuvre financière du gouvernement. Pour ce faire, la coalition Main rouge propose 6 mesures fiscales dont la mise en œuvre garnirait les coffres de l'État de plus de 20G\$ par année.

- **Que fera votre parti pour mettre en œuvre, dès 2027, [les mesures fiscales proposées par la Coalition Main rouge](#), ainsi que le [régime d'assurances médicaments gratuit, accessible et universel proposé par la Coalition solidarité santé](#) ?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe partage l'objectif de réduire les inégalités et d'améliorer l'accès aux médicaments, aux services publics et aux programmes sociaux. Nous ne pouvons toutefois endosser en bloc six mesures fiscales et un régime entièrement gratuit sans publier leur incidence sur les ménages, les entreprises, les revenus de l'État et les régimes existants. Nous proposons une évaluation indépendante de chaque mesure, suivie d'une consultation citoyenne et d'un choix transparent des options. Pour l'assurance médicaments, notre objectif est un accès universel, abordable et sans rupture de couverture; le modèle de financement définitif devra être décidé à partir de scénarios chiffrés et vérifiables.

- H. Rapidement après l'adoption en 2002 de la LTEML, un règlement a exclu les OSBL œuvrant pour le bien commun de son champ d'application. En effet, « Le législateur ne voulait pas viser les associations ou groupements qui s'occupent de promouvoir les causes d'intérêt commun susceptibles de profiter à la collectivité (en matière environnementale, par exemple) par opposition à ceux qui défendent l'intérêt économique de quelques personnes ou groupes de personnes³ ».

Depuis, les OSBL réunis sous la bannière de la coalition *Mon OSBL n'est pas un lobby* ont dû contrer 6 tentatives d'inclure les OSBL à la Loi, toujours avec les mêmes arguments : les membres de ces groupes y réalisent leur droit d'association, ils décident démocratiquement, ils agissent pour le bien de l'ensemble de la collectivité et ils interviennent déjà dans la transparence.

Aucune de ces tentatives n'a été avalisée par l'Assemblée nationale, mais une 7^e est en cours. En effet, en mai 2026, le Commissaire au lobbying du Québec est revenu à la charge en proposant même un « projet de loi » de son cru dans son « rapport spécial *Le devoir d'agir pour l'intégrité et la transparence* ». Ce faisant, il fait à nouveau fi des raisons ayant menées à l'exclusion des OSBL œuvrant pour le bien commun du champ d'application de la LTEML. La réforme proposée par le Commissaire brimerait le droit d'association et la liberté d'expression des OSBL et de leurs membres. Non seulement la réforme nuirait à l'accès des groupes au Gouvernement et autres titulaires de charge publique, mais en plus cela limiterait l'accès du Gouvernement à la parole citoyenne.

- **Que fera votre parti pour protéger le droit d'association et la parole citoyenne et exclure, une fois pour toutes, les organismes communautaires autonomes du champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying ?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe protégera la liberté d'association et la capacité des organismes communautaires autonomes de défendre publiquement des causes d'intérêt collectif. Nous appuyons une exclusion claire de leurs activités démocratiques et non lucratives du régime conçu pour encadrer le lobbying commercial. Cette protection doit toutefois préserver une transparence adaptée lorsqu'une organisation agit principalement pour un intérêt privé ou économique. Les critères devraient porter sur la nature de l'activité, la gouvernance et la finalité poursuivie, et non simplement sur la forme juridique. Toute réforme devra être élaborée avec les OSBL et soumise à une étude publique des effets sur les droits fondamentaux.

- **Que fera votre parti pour faire adopter les 29 propositions de « Lobby : Halte aux dérapages? »**

³ Mémoire [TRPOCB, 2016](#)

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe s'engage à étudier publiquement chacune des 29 propositions de « Lobby : Halte aux dérapages? » et à fournir une réponse motivée, proposition par proposition. Nous ne pouvons promettre leur adoption intégrale sans cette analyse juridique et sans vérifier leurs interactions avec les règles de transparence, l'accès aux titulaires de charges publiques et la prévention des conflits d'intérêts. Les organismes concernés, les spécialistes des libertés civiles et le Commissaire au lobbying devraient être entendus dans un processus contradictoire. Les mesures retenues devront protéger la parole citoyenne tout en maintenant une transparence réelle sur l'influence exercée dans l'intérêt privé.

- I. Depuis le 1^{er} janvier 2026, la Loi électorale prévoit de nouvelles règles pour la « Période préélectorale des tiers », période nouvellement créée. Adoptés sans consultation suffisante, par le projet de loi 98, les changements apportés nuisent à la liberté d'expression des mouvements sociaux et militants, dont les groupes communautaires, qui subissent désormais des limitations à leur liberté d'expression pendant plus de 9 mois d'une année électorale.

- **Que fera votre parti pour annuler les règles applicables durant la « Période préélectorale des tiers » et pour favoriser la participation des mouvements sociaux à la démocratie et la liberté d'expression de leurs membres en tout temps ?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe demandera une révision prioritaire et indépendante des règles applicables aux tiers pendant la période préélectorale. La liberté d'expression et la participation des mouvements sociaux ne doivent pas être neutralisées pendant plusieurs mois. Nous sommes favorables à l'abrogation ou à la modification des dispositions qui imposent des restrictions disproportionnées aux activités citoyennes ordinaires, aux prises de position et à la mobilisation bénévole. Des règles ciblées peuvent toutefois demeurer nécessaires pour identifier les dépenses publicitaires importantes, prévenir le financement occulte et assurer l'équité électorale. Toute réforme devra être précédée d'audiences publiques et produire des critères simples, prévisibles et accessibles.

- J. Le système électoral majoritaire uninominal à un tour actuellement en vigueur au Québec ne permet pas la représentation des idées et des personnes. Les distorsions causées nuisent à la confiance des électrices et des électeurs au système

- **Que fera votre parti pour remplacer le système majoritaire uninominal à un tour par un système produisant un résultat proportionnel au suffrage, accompagné de mesures structurelles pour diversifier la classe politique?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe reconnaît que le mode de scrutin actuel crée des distorsions importantes entre les votes exprimés et la représentation obtenue. Nous appuyons un processus citoyen contraignant visant un système plus proportionnel, accompagné de mesures favorisant la diversité des candidatures et l'égalité d'accès à la vie politique. Le modèle précis ne devrait pas être choisi uniquement par les partis qui en bénéficieront : une assemblée citoyenne indépendante doit comparer les options, publier ses simulations et soumettre sa recommandation à la population. La décision populaire devra être respectée et mise en œuvre selon un échéancier clair.

- K. Depuis 2018, plusieurs lois ont réduit la portée de la Charte québécoise et le respect des droits et libertés, laquelle illustre l'interdépendance des droits économiques et sociaux et des droits civils et politiques. Or, l'État québécois

doit explicitement respecter les droits et libertés de tou.tes les Québécois-es, qui sont au cœur de leur dignité et de leurs conditions de vie.

➤ **Que fera votre parti pour revenir à une lecture de la Charte des droits et libertés telle qu'elle était en 2018?**

Réponse de Démocratie Directe : Démocratie Directe refuse une banalisation des atteintes aux droits et libertés. Nous proposons un examen indépendant et public des lois adoptées depuis 2018 qui ont limité la portée de la Charte, avec une analyse de leurs effets sur les droits civils, politiques, économiques et sociaux. Les dispositions jugées inutiles, disproportionnées ou incompatibles avec la dignité humaine devront être modifiées ou abrogées. Nous ne promettons toutefois pas un retour automatique et global à l'état du droit de 2018 sans examiner chaque texte et ses conséquences. Les conclusions de cet examen devraient être débattues publiquement et soumises à des mécanismes décisionnels transparents et imputables.